

Renvoi au comité des domaines de l'adresse de l'agent national du district de Mantes (Seine-et-Oise) qui fait part de la vente de biens nationaux, lors de la séance du 3 thermidor an II (21 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité des domaines de l'adresse de l'agent national du district de Mantes (Seine-et-Oise) qui fait part de la vente de biens nationaux, lors de la séance du 3 thermidor an II (21 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 390;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24122_t1_0390_0000_19

Fichier pdf généré le 21/07/2021

lots estimés 58,320 liv. ont été vendus 137,025 liv.

Mention honorable et renvoyé au comité des domaines (1).

41

L'administration du district de Strasbourg (2) annonce à la Convention nationale que, dans sa séance du 13 messidor, elle a adjugé pour 42,855 liv. de biens d'émigrés, portés en son affiche n° 25 à 8530 liv.; ce qui présente un excédent au profit du trésor public de la somme de 34,325 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines (3).

42

La société populaire du canton d'Escurolles, département de l'Allier, félicite la Convention nationale sur le décret par lequel elle déclare que le peuple français reconnoît l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'ame, lui témoigne son indignation sur l'attentat dirigé contre *Collot-d'Herbois* et *Robespierre*, et lui annonce que l'atelier de salpêtre établi dans cette commune est en pleine activité; qu'elle a fait passer au district de Gannat, il y a plusieurs mois, 208 chemises, 2 draps et plusieurs paires de bas destinés aux défenseurs de la patrie, et qu'elle a adressé à la Convention nationale dans le même temps 934 liv. en assignats, 6 liv. en numéraire et une paire de boucles d'argent pour les frais de la guerre. Elle termine par l'inviter à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des marchés (4).

43

La société populaire de Francescas, département de Lot-et-Garonne, témoigne à la Convention nationale son indignation sur l'attentat dirigé contre les représentants du peuple, offre de faire un repart impénétrable autour de la représentation nationale, l'invite à rester à son poste, et lui annonce qu'elle a envoyé au district pour les défenseurs de la patrie 152 chemises, 30 paires de bas, 17 linceuls, 14 serviettes, 2 mouchoirs, du linge pour faire de la charpie, 174 liv. 5 s. en assignats et 112 liv. en numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des marchés (5).

(1) P.V., XLII, 92. Bⁱⁿ, 6 therm.; J. Sablier, n° 1451; M.U., XLII, 118.

(2) Bas-Rhin.

(3) P.V., XLII, 92. Bⁱⁿ, 6 therm.; J. Sablier, n° 1451; M.U., XLII, 118.

(4) P.V., XLII, 92.

(5) P.V., XLII, 93.

44

L'agent national du district de Vézelize, département de la Meurthe, informe la Convention nationale que la vente des biens nationaux se continue toujours avec autant de succès que de rapidité, et que les différentes adjudications faites le 18 messidor, estimées 9,31 liv., se sont élevées à 27,900 liv.

Insertion au bulletin, renvoyé au comité des domaines (1).

45

L'agent national près le district de Vire, département du Calvados, fait passer à la Convention nationale la note d'un domaine national vendu le 23 messidor, qui avoit été estimé 3,067 liv. et qui a été adjugé pour 15,508 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines (2).

46

L'agent national du district de Mantes, département de Seine-et-Oise, prévient la Convention nationale que 4 petits lots de biens nationaux, provenant de prêtres déportés, estimés 12,420 liv., ont été vendus 25,350 liv.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines (3).

47

Les commissaires administrateurs du département du Finistère adressent à la Convention nationale pour le creuset national 2 plaques d'argent que portoient les gardes fastueux qui précédoient les anciens administrateurs dans les cérémonies publiques.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Landerneau, 24 prair. II] (5).

Représentans,

Des commissaires que nous avons chargés à la suite du procès et du jugement de nos prédécesseurs, d'effectuer la translation de Quimper à Landerneau, des papiers du département, nous ont remis deux plaques d'argent que portaient les gardes fastueux qui précédaient les anciens administrateurs dans les cérémonies publiques.

(1) P.V., XLII, 93. Bⁱⁿ, 6 therm.; J. Sablier, n° 1451; M.U., XLII, 118.

(2) P.V., XLII, 93.

(3) P.V., XLII, 94. Bⁱⁿ, 6 therm.

(4) P.V., XLII, 94.

(5) C 311, pl. 1322, p. 14.